



Compte rendu du Conseil Municipal du :		24 mars 2015			
Date de la convocation :		10 mars 2015			
Début de séance :		18h00	Fin de séance :	20H30	
Présents :	Mr Michel Archange, Mr Christian Dova, Mr Eric Aubert, Mme Blanc Marie-Laure, Mme Renée Fauque, Mr André Bonnefoy, Mr Jean-Jacques Trautmann, Mme Claire Miras, Mr Maurice Forno et Mr Frédéric Prouveur				
Procurator(s) :	Mme Isabelle Bisson à Mme Marie-Laure Blanc et Mr Maurice Forno à Mr André Bonnefoy				
Absent(s) excusé(s) :	Mme Isabelle Bisson et Mr Maurice Forno				
Absent(s) :	/				
Secrétaire de Séance :	Mme Marie-Laure Blanc				
Conseillers en exercice :	11	Présents :	9	Votants :	11
Ordre du jour :	1	Approbation du Compte de Gestion 2014. Budget Commune			
	2	Approbation du Compte de Gestion 2014. Budget CCAS			
	3	Approbation des Comptes Administratifs 2014.			
	4	Affectation du résultat d'exploitation 2014.			
	5	Impôts locaux : vote des taux – exercice 2015			
	6	Subventions accordées aux associations			
	7	Approbation du budget 2015 de la commune			
	8	Poulailler communal : demande de subvention au titre de la dotation parlementaire			
	9	Questions diverses			

Avant d'ouvrir cette nouvelle séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal quant à d'éventuelles remarques sur le compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est donc approuvé.

1/ Approbation du Compte de Gestion 2013. Budget Commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives au Budget pour l'exercice 2014 a été réalisée par le receveur en poste à Mormoiron et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du receveur.





Le conseil Municipal

- **ADOPTE** les comptes de gestion du Trésorier-Receveur dressés pour l'exercice 2014 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Vote : Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

2/ Approbation du Compte de Gestion 2014. Budget CCAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives au Budget pour l'exercice 2014 a été réalisée par le receveur en poste à Mormoiron et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du receveur.

Le Conseil Municipal

- **ADOPTE** les comptes de gestion du Trésorier-Receveur dressés pour l'exercice 2014 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Vote : Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

3/ Approbation des Comptes Administratifs 2014.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal

- **ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2014 de la commune

	Résultat de clôture 2013	Virement à la SF exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Solde des restes à réaliser exercice 2014			Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat	Résultat de Clôture 2014
				dépenses	recettes	solde		
Inv	10 891,78 €		38 705,87 €	160 368,00 €	80 660,00 €	-79 708,00 €	-30 110,35 €	49 597,65 €
Fonct	122 934,88 €	7 111,75 €	9 651,11 €				125 474,24 €	125 474,24 €

Vote : Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés



4/ Affectation du résultat d'exploitation 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

RESULTAT DE CLOTURE 2014	MONTANT
Section de Fonctionnement	125 474.24€
Section d'Investissement	49 597.65€
Résultat de Clôture 2014 Total	175 071.89€

Le Conseil Municipal

• **DECIDE** d'affecter le résultat de la façon suivante

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	125 474.24€
Affectation obligatoire :	
Part affectée à l'investissement (c/1068)	30 110.35€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	95 363.89€
Total affecté au c/1068	30 110.35€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	0.00€
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE - RECETTES	49 597.65€
--	-------------------

Vote : Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

5/ Impôts locaux : vote des taux – exercice 2015

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que :
VU la loi 80-10 du 10 janvier 1980 modifiée portant aménagements de la fiscalité directe locale ;
VU les lois des finances annuelles ;
VU l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2015 ;
VU les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux notamment :

- Les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 modifiée,
- Le produit attendu cette année

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 9 306€





Le Conseil Municipal

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

	Base	Taux	Produit	Produit fiscal attendu	Total allocations	Produit taxe additionnelle	Prélèvement GIR	Produit de la CVAE	Produit pour équilibrer
Taxe d'habitation	246 500	4.00	9 860						
Taxe foncière bâtie	185 400	6.00	11 124						
Taxe foncière non bâtie	9 600	61.37	5 892	26 876	2 678	0	20 248	0	9 306
CFE	/	/	/						

Vote : Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

6/ Subventions accordées aux associations

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler pour l'année 2015 les subventions accordées aux associations locales.

Le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'allouer les montants suivants:

Noms des Associations	Montants
Comité des Fêtes de Saint Trinit	1 100.00€
Association Collectif Prouvènço	50.00€
Association sportive des sapeurs pompiers de Sault	200.00€
Association les écoles de l'EMALA	10.00€
Union départementale des sapeurs pompiers	50.00€
Les restaurants du cœur	100.00€
Association départementale des comités communaux feux de forêt de Vaucluse	150.00€
Total	€

Vote : Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

7/ Approbation du Budget 2015 de la Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 à 1612-20 et L.2311-1 et L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,





VU l'instruction M14 développé précisant les règles de comptabilité publique et de représentation du budget,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur

Le Conseil Municipal

- **ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	282 220.00€	282 220.00€
Fonctionnement	271 424.00€	271 424.00€

- **PRECISE** que le budget de l'exercice 2015 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 développée.

- **DIT**

- que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,
- que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Vote : Cette délibération est approuvée à 10 voix pour et 1 abstention des membres présents et représentés

8/ Poulailleur communal : demande de subvention au titre de la dotation parlementaire

VU le budget communal

VU l'avant projet

Monsieur le Maire expose alors que le projet du poulailleur communal dont le coût prévisionnel s'élève à 3 942.84€ HT soit 4 731.41€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation parlementaire et propose de fixer la demande à 80% du montant hors taxe soit 3 150.00€.

Le Conseil Municipal

- **DECIDE** de réaliser les travaux du poulailleur communal.
- **APPROUVE** le dossier avant projet d'un montant de 3 942.84€ HT soit 4 731.41€ TTC
- **SOLLICITE** une aide au titre de la dotation parlementaire à hauteur de 80% du montant hors taxe soit 3 150.00€

Vote : Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés





10/ Questions diverses

➤ *PDIPR (Plan départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée révisé er Réseau Touristique de Randonnée 2015*

Les élus souhaitent prendre connaissance du dossier avant de délibérer. Cette question sera portée à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

➤ *Lampadaires solaires*

Une demande de subvention a été adressée au Conseil Régional dans le cadre du Fonds de Solidarité Locale (FSL 2015)

➤ *Décision à défendre sur un contentieux*

Mr le Maire a informé l'assemblée de sa décision du 19 février dernier désignant un cabinet d'avocat pour défendre la Commune devant l'appel d'un administré au Tribunal Administratif de Nîmes concernant un refus de certificat d'urbanisme.

➤ *Maison de feu Mme Pasero*

Un dossier de péril est en cours concernant le bâtiment de feu Mme Pasero Laurette. D'autre part, la commune a émis une option sur cette maison. Le notaire a été informé.

➤ *Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de Montbrun les Bains*

Actuellement, un élève est scolarisé à l'école de Montbrun les Bains. La commune accueillante réclame des frais concernant la participation de la cantine et la participation de l'école.

Le montant total s'élève à 1 673.00€ par enfant et par an.

Le conseil municipal a décidé de demander à la Mairie accueillante une convention.

➤ *Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Sault*

La commune avait signé une convention avec la Mairie de Sault concernant les dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Sault, celles-ci s'élevaient à 50€ par élèves et par enfants.

A partir de la rentrée scolaire 2015/2016, compte tenu de la réforme scolaire, la Mairie de Sault propose une nouvelle convention dont la participation passerait à 1 000€ par enfant et par an.

Le conseil municipal décide de porter cette question à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

➤ *Devis de restauration de deux registres d'état civil*

Le devis a été accepté pour la restauration d'un seul registre (le plus abimé).

➤ *Chemins communaux*

Référante : Mme Blanc Marie-Laure

Le dossier concernant les chemins communaux est consultable en Mairie durant les heures d'ouvertures soit les lundis et jeudis de 8h00 à 16h30.

Plusieurs chemins communaux passent sur les propriétés des administrés.

Un géomètre va être désigné

➤ *Le Poulailleur communal*

Le SIRTOM a proposé d'offrir deux poules pondeuses dès la mise en place du poulailleur communal, le Conseil Municipal a accepté et remercie le SIRTOM de leur participation à cette opération.





➤ *Le Bistrot*

Deux devis ont été présentés : l'un concernant le SAS d'entrée et un autre sur les menuiseries.
Le conseil souhaite demander d'autres devis avant de prendre une décision.

➤ *Mr Biagini Philippe*

Une lettre a été adressée au liquidateur concernant Mr Biagini suite à la liquidation de l'EURL Bistrot de Saint Trinit.
Le conseil a également souligné la saisie d'un avocat afin de clarifier sa situation.

➤ *Choix du granit des portes du columbarium*

Le choix de la couleur s'est porté sur le rose pornio.

➤ *Piles usagées et cartouches vides jet d'encre*

Le conseil demande et remercie les administrés de déposer leurs piles usagées et leurs cartouches vides à jet d'encre à la Mairie durant les heures d'ouverture.

➤ *Les éoliennes*

Mr le Maire a fait un rapide compte rendu sur la visite du parc éolien.
Mr Dova a refusé de signer un avis favorable à la remise en ordre du terrain après la période de « vie » des éoliennes sur la Commune suite à un courrier reçu par EDF Energie Nouvelle.
Une réunion de travail est prévue le 13 Avril.

Le Maire.

Michel ARCHANGE.

